

Participation, transparence, efficacité, équité,
inclusivité.



Fonds pour les Femmes Congolaises

**Termes de référence pour le recrutement de deux consultants pour
développer les stratégies de plaidoyer et les stratégies de sensibilisation et
communication**

Février 2020

Termes de référence pour le recrutement de deux consultant pour développer les stratégies de plaidoyer et les stratégies de sensibilisation et communication

Contexte

Le Fonds pour les femmes congolaises(FFC) a reçu du Fonds d'affectation des Nations Unies (UN TRUST FUND) un appui pour la lutte contre les violences sexuelles dans les milieux scolaires en RD Congo.

Ce projet qui porte sur la lutte contre les violences sexuelles dans les milieux scolaires en république démocratique du Congo, veut contribuer à réduire sensiblement les violences de tous genres dont sont victimes les filles dans les milieux scolaires. Il va s'agir de renforcer les capacités des jeunes filles et du corps enseignant sur les différents textes juridiques nationaux et internationaux pour les doter des capacités à faire face aux violences sexuelles et harcèlements dans les milieux scolaires. Le projet prévoit également.

Stratégies, porté et résultats

Durant la mise en œuvre de ce projet, le FFC va recourir aux stratégies suivantes :

- Capacitation des jeunes filles au sein de clubs scolaires de lutte contre les violences sexuelles ;
- Plaidoyers pour le renforcement du cadre légal ;
- Sensibilisation communautaire
- Orientation juridique des victimes
- Mentorat

Au cours de ces dix dernières années, le FFC a appuyé plusieurs projets de lutte contre les violences sexuelles faites aux filles dans les milieux scolaires qui ont permis de référer plus de 250 cas de violences sexuelles en justice et dont la plupart n'ont pas abouti à cause de la lenteur dans le traitement de dossier.

Etant donné que pour ce projet, certains cas d'abus seront orientés en justice pour réprimer les auteurs de violences sexuelles envers les filles dans les milieux scolaires, or il a été reproché à la justice la lenteur dans le traitement des dossiers relatifs aux violences sexuelles et les libertés provisoires accordées aux auteurs de viols.

Pour faire face à cela, nous nous sommes basés sur la circulaires N°375/D.008/30IM/PGR/SEC/2014 du 6/Février/2014 relative à l'installation au sein des parquets de grande instance des cellules spéciales pour la répression des infractions de violences sexuelles et basées sur le genre. Qui seront composées de quelques magistrats de l'office désigné par le procureur de la république. Il s'agira de centraliser l'action du parquet dans la recherche et la répression des infractions et instruire tous les dossiers ouverts sur le sujet.

Etant donné que depuis la signature de la circulaire, aucun effort n'a été fait pour mettre en place lesdites cellules, le projet va adresser cette question pour permettre la célérité des dossiers des jeunes filles victimes des violences sexuelles dans les milieux scolaires.

Le projet aura un porté national en touchant les provinces de la RDC où sont concentrés des graves problèmes de violences sexuelles et harcèlements à l'égard des jeunes filles. Il s'agit des provinces de l'Ituri, Kongo-Central, Kinshasa, Tanganyika, Maniema, Nord Kivu, Sud Kivu, Haut-Uélé, , Kasai Central, Kasai oriental.... Ces provinces ont été choisies en fonction de leur degré élevé de violences faites aux femmes. Le rapport MICS¹ indique à cet effet qu'il y aurait 47% de personnes qui tolère encore les violences faites à l'égard des femmes en RDC. Partant de cette statistique, le choix de ces provinces est orienté selon les problèmes auxquels font face les filles en matière de violences sexuelles et basées sur le genre. A titre d'exemple, dans les provinces du Kasai, Au cours de ces 5 dernières années, plusieurs cas de violences sexuelles et celles liés au genre tant dans les milieux scolaires que communautaires (ménages, églises,...) . D'après les statistiques, entre août 2016 et mai 2017, 1.429 incidents de VBG ont été rapportés dans les 49 points de prestation des services évalués dans les provinces de Kasai (162 cas), Kasai Central (656 cas) et Kasai Oriental (611 cas) dont 79% sont des cas de viol, 11% d'agression sexuelle, 4% d'agression physique et 4% de mariage forcé, 2% de violences psychologiques et émotionnelles et 0% de dénis de ressources, opportunités ou services (1 seul cas rapporté). On note que 68% des survivants sont des mineurs, avec une majorité des filles adolescentes âgées entre 12 et 17 ans.

Au regard de la gravité des faits tel que présenté, ce projet va permettre de contribuer à réduire sensiblement les violences faites aux filles dans les milieux scolaires et dans les milieux communautaires ainsi qu'en réduisant l'incidence de la tolérance des violences faites aux femmes grâce aux sensibilisations dans les écoles et dans les espaces médiatiques.

Objectif

Contribuer à la lutte contre les violences faites aux filles dans les milieux scolaires.

- a. Objectifs spécifiques
 - Rédiger deux stratégies de plaidoyer et celles de sensibilisation et communication sur la lutte contre les violences sexuelles en milieux scolaires ;

1. Activités

Pour élaborer les deux stratégies, les activités suivantes sont nécessaires :

- Consultation du staff et signature d'entente ;
- Elaboration des stratégies de plaidoyer et celles de sensibilisation et communication ;
- Restitution des différentes stratégies aux staffs.

2. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus :

- Un document contenant des stratégies de sensibilisation et communication en matière de lutte contre les violences sexuelles et spécifiquement les violences faites aux filles dans les milieux scolaires est élaboré et disponible ;
- Un document contenant des stratégies de plaidoyer en matière de lutte contre les violences sexuelles et spécifiquement les violences faites aux filles dans les milieux scolaires est élaboré et disponible.

Durée et Déroulement :

Le travail sera fait par deux consultants qui seront recrutés localement à Kinshasa après consultation avec le staff sur les attentes et la méthodologie à mettre place par les consultants.

Les deux documents de stratégies devront être remis au FFC en date du 25 Avril 2020.

Fonds pour les Femmes Congolaises